



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 8 juillet 2019 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Marc Ouellet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Linda Morin	siège #3
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Steeve Paquet	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} Stéphanie Readman, directrice générale, secrétaire- trésorière par intérim, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÉTÉTÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'Auvergne, TOUT EN ASSURANT UNE SAINTE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

137-07-19

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

138-07-19

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2019**

Les membres du conseil ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre dans les délais requis, la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2019;

RÉPONSE À LA QUESTION LAISSÉE EN SUSPENS

Aucune question n'est laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)

Début : ____ h ____ – ____ h ____

Personne ne s'est prévalu de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

139-07-19

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 juin 2019 au montant 78 010.59 \$ et des comptes déjà payés durant le mois de juin au montant de 90 567.23 \$.

140-07-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2019-004

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 4 909 563, localisé au 12, rue de la Loutre, effectue une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un agrandissement de la résidence existante qui serait localisé à 6.47 mètres de la ligne de lot avant, au lieu de 10 mètres, contrevenant avec l'article 6.1.2 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE la résidence existante ainsi que le terrain bénéficient de droits acquis;

CONSIDÉRANT la superficie restreinte du terrain, la configuration des lieux ainsi que les contraintes présentes au terrain;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure, telle que demandée et tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

141-07-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2019-005

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot 4 909 463, localisé sur la rue Ouellet, effectue une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé isolé ayant une superficie au sol de 111.48 m² au lieu de 100 m², contrevenant ainsi avec l'article 7.2.6 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à permettre que la superficie totale des bâtiments complémentaires sur le terrain (incluant écurie, abri à machinerie, structure de stockage de fumier, garage privé isolé et cabanon) soit de 223.3 m², au lieu de 120 m², contrevenant ainsi avec l'article 7.4.1.2, du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE le projet, dans son ensemble, a été adapté aux multiples normes applicables par le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet présenté est bien structuré et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE le conseil constate que les dispositions particulières applicables à la zone Ra/ru-1 sont très restrictives et que l'application du règlement s'avère difficile;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction présenté serait le premier projet qui inclus la construction d'une écurie à l'intérieur de cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge qu'il serait opportun de revoir les dispositions particulières applicables à la zone Ra/ru-1 prescrites au règlement de zonage;

IL EST PROPOSÉ PAR M. STEEVE PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure, telle que demandée et tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

142-07-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2019-006

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 909 597, localisé au 143, chemin du Lac-Clair, effectuent une demande de dérogation mineure afin de permettre que l'allée d'accès au terrain soit située à une distance minimale de 5 mètres de la ligne des hautes eaux du cours d'eau intermittent, au lieu de 10 mètres, contrevenant ainsi avec l'article 13.2.2 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT la configuration des lieux ainsi que les nombreuses contraintes présentes au terrain;

CONSIDÉRANT les recommandations du professionnel;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu de solutions envisageables et que les travaux proposés s'avèrent la meilleure alternative pour assurer la protection des cours d'eau et du lac;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure et tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme;

D'EXIGER aux propriétaires :

- Que les travaux soient effectués dans un délai maximal de 60 jours, à compter de la délivrance de la résolution;
- Que le 5 mètres de la rive soient entièrement revégétalisés;
- Que l'empierrement de l'accès soit effectué avec un géotextile de manière à éviter et prévenir la migration des sédiments vers les plans d'eau;
- Que les travaux soient effectués de manière à protéger, en tout temps, l'intégrité du cours d'eau et du Lac.

143-07-19

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2019-007

M. Steeve Paquet, conseiller au siège #5 se retire

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 4 909 943, localisé au 365, rang St-Jacques, effectuent une demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé portant la superficie au sol du bâtiment à 111.67 m² au lieu de 100 m², contrevenant ainsi avec les articles 7.2.2 et 7.2.6 du règlement de zonage numéro 186-14;

CONSIDÉRANT QUE la superficie au sol de l'ensemble des bâtiments complémentaires sera d'environ 120 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté ne sera pas visible de la rue et qu'il n'y aura pas d'impact visuel négatif compte tenu de la configuration des lieux;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LINDA MORIN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'ACCORDER la dérogation mineure, telle que demandée et tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

144-07-19

ADJUDICATION DE CONTRAT - COORDONNATEUR DE LA DÉMARCHE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme projet de mettre en place une politique famille et aînés ;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir entreprendre les démarches pour la réalisation de ce projet, la municipalité doit engager un coordonnateur à la démarche politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention pour mettre en place une politique familiale municipale et est également en attente d'approbation d'une seconde subvention pour mettre sur pied une politique Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues pour ce projet dans le budget 2019 de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à des appels d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs et que suite à l'analyse des soumissions reçues, le conseil désire donner le mandat au soumissionnaire qui présente l'offre correspondant le plus aux besoins de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR MME SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Louis-François Rodrigue, consultant externe à titre de coordonnateur à la démarche politique familiale municipale et municipalité amie des aînés pour un montant de 24 000 \$ plus les taxes applicables.

** Monsieur Francoeur ajoute que la municipalité recevra des subventions au montant de 21 000 \$ pour ce projet.*

145-07-19

MANDAT À LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'ALIMENTATION DU QUÉBEC (FCAQ) ET À LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU QUÉBEC (CDRQ)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a comme projet de mettre en place une coopérative d'alimentation ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de ce projet, la municipalité désire faire un partenariat avec la FCAQ et la CDRQ afin d'avoir de l'assistance dans chacune des étapes de réalisation du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la Fédération Des Coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ) et la Coopérative de développement régionale du Québec (CDRQ) pour un montant maximum de 6 800 \$ plus taxes applicables afin d'avoir de l'assistance dans le projet de création d'une coopérative alimentaire

146-07-19

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION #113-15-19 CONCERNANT LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISME FADOQ JOIE DE VIVRE POUR LE PROJET DE CUISINE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a adopté la résolution # 113-15-19 afin d'octroyer une contribution financière de 2 000 \$ à la FADOQ Joie de Vivre ainsi qu'une contribution additionnelle d'un minimum de 5 000\$ pour le projet de cuisine collective dans la salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ Joie de vivre a décidé de modifier le projet concernant la cuisine collective dans la salle communautaire afin d'effectuer les travaux et les activités directement dans le local dont la FADOQ est locataire au 1^{er} étage des bureaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal octroie une contribution financière de 2 000\$ à la FADOQ Joie de Vivre pour le projet de cuisine collective dans le local au 1^{er} étage des bureaux municipaux;

QUE la municipalité contribue également au projet pour un minimum de 5 000 \$ afin d'effectuer des travaux de mise aux normes du local.

147-07-19

AUTORISATION DE PASSAGE À LA FONDATION DES SERVICES SANTÉ POUR LE PARCOURS DE VÉLO DE 100 KM À TRAVERS LA RÉGION DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de passage de la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf concernant un parcours de vélo de 100 km à travers la région de Portneuf qui aura lieu le 28 septembre 2019 ou, à défaut d'une température suffisamment clémente, le 29 septembre afin de pouvoir traverser notre municipalité et d'y effectuer une pause dans un endroit adéquat, soit au chalet sportif situé au 90 rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne donne l'autorisation à la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf à traverser la municipalité lors du parcours de vélo de 100 km à travers la région de Portneuf, ainsi qu'à utiliser le chalet sportif situé au 90 rue Principale comme endroit de repos.

POINTS D'INFORMATION

- **MRC de Portneuf**
M. Raymond Francoeur fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de la voirie**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité sécurité Incendie et sécurité civile**

M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.

- **Comité des ressources humaines**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
M^{me} Linda Morin fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs et développement**
M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du 125^e anniversaire de la Municipalité**
M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des aînés et famille**
M^{me} Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
M. Steeve Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**
M. Sébastien Leclerc parle de l'organisme CIEC

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au :
www.ste-christine.qc.ca

AUTRES AFFAIRES :

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)
Début : 20 h 01 - Fin : 20 h 07

Deux personnes se sont prévaluées de son droit à ce moment :
- Monsieur Henri Labadi
- Monsieur Jean Mercier

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au :
www.sca.quebec

148-07-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 07 par Mme Linda Morin.

Raymond Francoeur
Maire

Stéphanie Readman
Directrice générale, secrétaire-
trésorière par intérim